REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-388 DU 28 JUIN 2005

Chargeant Monsieur Osséni Kémoko BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pour compter du 26 Juin 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

VU La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;

VU Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er : Pour compter du **26 juin au 18 juillet 2005,** Monsieur Osséni Kémoko BAGNAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 juin 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 –CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECPPD 4 – MMEH 4– SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 - DEPARTEMENTS 6 -JO. 1